



Déclaration sur l'Honneur

du type de bénéficiaire, à défaut de pouvoir produire une attestation

Version 2 du 04/07/2025 – Canevas obligatoire

Informations à compléter :

Dénomination du bénéficiaire tel que repris à la BCE :

Adresse :

Numéro BCE :

Nous soussigné _____ (Prénom, Nom,)

Déclarons sur l'honneur que le bénéficiaire mentionné ci-dessus est du type :

- PME,
- ASBL commerciale,
- Grande entreprise,
- Personne morale de droit public,
- Organisme non commercial,
- Organisme représentatif d'entreprises
- Entreprise membre d'une communauté carbone

(Cochez la case correspondante, un seul choix possible)

Nous nous engageons à en fournir la preuve auprès du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie sur simple demande de ce dernier, dans un délai maximum de 3 mois.

Pour les PME, la seule preuve acceptée est un Passeport Entreprise, qui peut être obtenu via la démarche suivante : https://economie.wallonie.be/demandes/3146_obtenir-un-passeport-entreprise.html

En cas de non-respect de ce délai ou de déclaration erronée, le bénéficiaire s'engage à rembourser, sans délais, le montant de la subvention indûment versé par le SPW au prestataire du chèque et ce suivant la procédure qui sera communiquée par le SPW.

Fait à _____, le _____

Signature de l'entreprise :

(Nom, prénom et fonction + Signature digitale (préférable) ou manuscrite)

À renvoyer exclusivement via la plateforme des chèques énergie, complété de manière lisible. Ce document doit être chargé sous l'intitulé de document « Déclaration sur l'honneur - Test PME », en remplacement du formulaire .pdf proposé par la plateforme. En cas de question vous pouvez nous contacter ici : <https://www.chèques-energie.be/contact/>

Comment signer digitalement : <https://eid.belgium.be/fr/faq/comment-signer-un-document-de-maniere-electronique-avec-acrobat-reader-dc#7261>